

Extinction partielle des éclairages public la nuit

Dans le cadre de sa recherche d'économies d'énergie, la commune de Belgentier va mettre en œuvre une extinction partielle de son éclairage public la nuit à compter du 18 janvier 2023.

Les zones impactées sont les suivantes :

- Quartier les Esclaeouveoux : de 23h00 à 6h00
- Chemin de Cabane et Traverse des écoles : de 23h00 à 6h00
- Chemin de Ferrantu, parking Ripert et pont Peiresc : de 23h00 à 6h00
- Route du Canal de Provence, quartier de l'Escride, la Rouvière : 00h00 à 5h00

S'agissant d'une première mise en œuvre, ces horaires seront peut-être appelés à varier en fonctions des besoins.